

Montants assurés	1 ^{er} rang IPI	2 ^{ème} rang Federia	Total assuré
Responsabilité civile professionnelle (par sinistre)			
Dommages corporels et immatériels consécutifs	1.250.000 €	0 €	1.250.000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs	250.000 €	250.000 €	500.000 €
Dommages immatériels purs	250.000 €	250.000 €	500.000 €
Augmentation de la limite RC professionnelle (moyennant surprime)			
Dommages corporels et immatériels consécutifs	1.250.000 €	1.250.000 €	2.500.000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs	250.000 €	1.000.000 €	1.250.000 €
Dommages immatériels purs	250.000 €	1.000.000 €	1.250.000 €
Responsabilité civile exploitation (par sinistre)			
Dommages corporels et immatériels consécutifs	1.250.000 €	DC : 5.000.000 € DIC : 0 €	DC : 6.250.000 € DIC : 1.250.000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs	250.000 €	375.000 €	625.000 €
Dommages immatériels purs	250.000 €	0 €	250.000 €
Garanties particulières			
Frais de reconstitution de dossiers perdus ou détruits (par reconstitution)	0 €	5.000 €	5.000 €
Frais de réfection des actes (par acte)	0 €	500.000 €	500.000 €
Détournement / Vol par un préposé ou un tiers (par sinistre) ¹	30.000 €	70.000 €	100.000 €
Intermédiaire en crédit hypothécaire (par sinistre / par an)	0 €	460.000 € / 750.000 €	460.000 € / 750.000 €
Homme à tout faire (parties communes / parties privatives) ²	0 €	1.500.000 €	1.500.000 €
Cautionnement (par sinistre et par an)			
Par agent immobilier	250.000 €	0 €	250.000 €
Par agence de locations saisonnières (moyennant surprime)	0 €	250.000 €	250.000 €
Assurance fonds de tiers (par sinistre) - uniquement pour membres Federia			
Courtier	0 €	62.500 €	62.500 €
Gestionnaire de biens	0 €	250.000 €	250.000 €
Protection juridique (par sinistre)			
Défense pénale (par sinistre)	12.500 €	0 €	12.500 €
Recours civil (par sinistre)	12.500 €	0 €	12.500 €
Droit disciplinaire (par sinistre / par an)	0 €	10.000 €	10.000 €
Défense civile (amiante / pollution) (par sinistre) ³	0 €	12.500 €	12.500 €
Litiges contractuels + Récupération d'honoraires (par sinistre / par an) ³	0 €	10.000 € ou 20.000 €	10.000 € ou 20.000 €

¹Garantie supplémentaire moyennant surprime pour les non-membres Federia

² Il y a des sublimités pour les dommages immatériels consécutifs et purs et pour la garantie des biens confiés.

³Moyennant surprime

 = garanties de base (compris dans la cotisation membre Federia)

Quel est le montant de la prime de la police 2ème rang ? (primes annuelles t.t.c.)

Pour rappel, la prime de l'assurance collective obligatoire IPI 1er rang est comprise dans la cotisation du membre IPI.

Police collective complémentaire 2ème rang:

- pour les **membres** de Federia, la prime pour les garanties de base est **incluse dans la cotisation**;
- les agents immobiliers **non-membres** de Federia peuvent adhérer à ce programme sur une base facultative.

Garanties	Prime membre Federia	Prime non-membre Federia
Garanties de base¹		
Garanties de base	Compris dans la cotisation Federia	Titulaire IPI : 82 € Stagiaire IPI : 65 €
Garanties optionnelles (en complément aux garanties de base, moyennant surprime)²		
Augmentation des capitaux RC professionnelle dommages corporels (par agent immobilier)	75 €	100 €
Augmentation des capitaux RC professionnelle en :		
• dommages matériels et immatériels consécutifs (par agent immobilier)	250 €	250 €
• + dommages immatériels purs (par agent immobilier)	375 €	375 €
Détournement / Vol par un préposé ou un tiers	0 €	100 €
Protection juridique étendue (litiges contractuels et récupération d'honoraires) :		
• Agent immobilier ou stagiaire (par agent immobilier)	100 € / 200 €	125 € / 250 €
• Régisseur (par régisseur)	375 € / 750 €	400 € / 800 €
Défense civile (amiante / pollution) (par police)	150 €	190 €
Agence de locations saisonnières (par police)	175 €	245 €
Expert énergétique (par police)	110 €	154 €
Commissaire aux comptes (par police)	82,50 €	115,50 €
Etat des lieux travaux / Coordination travaux (par police)	110 €	110 €
Intermédiaire en crédit hypothécaire (par police)	125 €	125 €
Expert judiciaire (par expert judiciaire)	121 €	121 €
Homme à tout faire :		
• Parties communes (p.p.)	25 €	25 €
• Parties privatives (max. 3)	200 €	200 €

¹Garanties de base : voir zones colorées en bleu clair du tableau des garanties au recto – Société(s) supplémentaire(s) à assurer : gratuit

²Garanties optionnelles : en complément à la garantie de base (voir zones non-colorées du tableau des garanties)

Quelles sont les franchises d'application ?

Pour la garantie "défense disciplinaire", une franchise (seuil d'intervention) de 400 € est d'application.

Pour la garantie "récupération d'honoraires" et "litiges contractuels", un seuil d'intervention de 1.000 € est d'application.

Responsabilité civile exploitation 1er rang : 10 % du montant du dommage (minimum 250 € - maximum 2.500 €)

Responsabilité civile professionnelle et Vol / Détournement commis par le personnel et Vol commis par des tiers / Frais de reconstitution dossiers / Frais de réfection d'actes :

- 1er sinistre : 10 % du montant du dommage (minimum 250 € - maximum 2.500 €)
- Garanties complémentaires : 10 % (minimum 375 € - maximum 2.500 €)*

*Remarque : à partir du 2ème sinistre dans la même année : franchise 10 % (minimum 500 € - maximum 2.500 €)

Activité d'Intermédiaire en crédit hypothécaire / Homme à tout faire (parties communes/parties privatives) : 250 €